

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Audrée Rémillard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1b9fabdb3015876d03dbb053>

Date d'obtention : 2020-11-25 19:03:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ceci est un clé en main beaucoup plus facile a utiliser .

Lorsque je serai familiariser avec l'outil , il sera beaucoup plus simple de fonctionner par étape .

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

M'assurer de bien faire les choses sans nuire à l'enquête et aux victimes

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Saisir le téléphone

M'assurer de procéder par étapes